

CEMA : Compétences Entrepreneur Métiers de l'Artisanat

Vous êtes titulaire du Bac et souhaitez :

- Apprendre un métier ?
- Apprendre à piloter un projet d'entreprise ?
- Vous investir dans le développement de l'activité d'une entreprise ?

Rejoignez l'Artisanat : l'assurance d'un emploi et d'une carrière évolutive

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Haute-Garonne, en partenariat avec le CNAM (Conservatoire National des Arts et Métiers), vous propose **un titre de niveau 5 associé à une formation professionnelle validée par un CAP (Certificat d'Aptitude Professionnelle)**.

La formation se déroule sur 2 ans pour un volume total de 800 heures.

Objectifs

Apprendre à piloter un projet d'entreprise artisanale dans la perspective d'un développement d'activité ou de préparer une future création ou reprise d'entreprise.

Le dispositif CEMA (Compétences Entrepreneur Métiers de l'Artisanat) permet l'acquisition à la fois :

- d'une **compétence managériale**, validé par l'obtention du Titre Entrepreneur de la Petite Entreprise, titre de Niveau 5, délivré par le CNAM et concrétisé par une mise en application dans l'entreprise.
- et d'une compétence professionnelle, par le biais de la préparation d'un CAP.

Public concerné

Toute personne titulaire au minimum d'un diplôme de niveau 4 (Bac ou équivalent) :

- **Apprentis ou étudiants jusqu'à 30 ans** souhaitant acquérir des compétences managériales et professionnelles de haut niveau, par la voie de l'alternance et ainsi accéder à des responsabilités en entreprise ou participer à son développement.
- **Demandeurs d'emploi ou salariés en situation de reconversion professionnelle**, désirant porter à terme un projet de création/reprise.

Descriptif de la formation TEPE

1ère année : Les bonnes questions pour entreprendre - Modules « connaissances »

Modules répartis sur 3 jours et espacés sur 1 mois :

Jour 1 et Jour 3 : alternance entre apports théoriques, méthodologiques et pratiques / **Jour 2 :** application pratique personnelle encadrée

5 modules « connaissances » : 105 heures

- **Commercial** : comment organiser et développer mes ventes?
- **Gestion** : comment positionner le projet dans la dimension économique de l'entreprise ?
- **Gestion – Analyse de rentabilité** : comment évaluer un coût pour prendre une bonne décision ?
- **GRH – Droit du travail** : comment satisfaire mes besoins RH dans le respect de la législation du travail ?
- **Marketing - communication** : comment mieux mettre en valeur et communiquer sur les atouts de mon projet, de mon produit, de mon entreprise ?

2ème année : Les bonnes pratiques pour entreprendre - Gestion de projet

2 modules « mode d'emploi » : 42 heures

- **GRH - Management** : comment améliorer les compétences utiles à mon projet?
- **Management de projet** : comment piloter mon projet?

1 module de gestion de projet : 161 heures

Formation au pilotage d'un projet : répartie entre **face-à-face pédagogique individuel ou collectif et application pratique personnelle encadrée**, pour conduire un réel projet au sein de l'entreprise d'accueil.

- Formalisation du projet
- Gestion du projet
- Suivi du projet
- Evaluation du projet

Conditions de délivrance du diplôme

Note de synthèse pour chaque module avec soutenance orale.

Module gestion de projet : Rapport méthodologique écrit et soutenance orale devant le jury final.

Contact

Chambre de métiers et de l'artisanat de la Haute-Garonne

Pôle Formation Continue

Rose-Marie OTTAVI

Tél : 05 61 10 47 31

Email : rmottavi@cm-toulouse.fr

Modalités d'admission

- Personnes titulaires d'un Bac ou équivalent.
 - Deux voies possibles : sous contrat d'apprentissage ou en formation continue.
 - Modalités d'admission caractérisées par :
 - le niveau de formation atteint antérieurement,
 - le projet de création, de développement d'activité ou de reprise,
 - un entretien individualisé avec le responsable de formation.
- La motivation et la nature même du projet constituent des critères importants de sélection.*

<https://ipst.cnam.fr/formations-partenariats/le-cnam-entrepreneur/cema-competences-entrepreneur-metiers-de-l-artisanat>